



**Municipalité  
de  
Tolochenaz**

**PREAVIS N° 02– 2016**

**DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**PRESCRIPTIONS MUNICIPALES  
SUR LE STATIONNEMENT AVEC  
AUTORISATION A TOLOCHENAZ**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a réfectionné le parc du collège/voirie et a amélioré également les dispositions des places de parc.

Il s'avère que les habitants de la Rue du Centre ne bénéficient pas tous de places de parc avec leur habitation et afin de pallier à ce manque, la Municipalité souhaite mettre en place des autorisations annuelles payantes, sous forme de macarons.

Les bénéficiaires seront uniquement les habitants de la Rue du Centre ne possédant pas de place de parc avec leur logement. Une seule place par ménage est prévue dans les prescriptions municipales jointes.

Les personnes possédant plusieurs véhicules par ménage, mais au bénéfice d'une place de parc ou d'un garage, ne seront pas concernés dans cette attribution de macarons.

La Municipalité a fixé le prix de cette autorisation et l'accès à un macaron à **CHF 240.-**, par année et par ménage (voir annexe 1).

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE TOLOCHENAZ

- vu le préavis 02-2016 de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance des rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter les prescriptions municipales sur le stationnement avec autorisation à Tolochenaz telles que présentées.

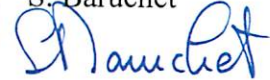
Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 18 janvier 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
S. Guarna



La Secrétaire  
S. Baruchet



Annexe :

Prescriptions municipales sur le stationnement avec autorisation à Tolochenaz

Annexe 1 : taxe annuelle

**Commissions chargées de l'étude du préavis 02-2016**

Commission des finances

Jean-Claude BELET  
Robert CHEVALIER  
Etienne FREYMOND  
Jean-Jacques ROTH  
Martin ZWAHLEN

Suppléants :

Jacques BAUDET  
Alexandre BUVELOT

Commission ad'hoc

GUENIAT Paola  
RODRIGUES Catherine  
DAGAEFF André  
ROBIN Gérard  
WARPELIN Billy

Suppléants :

BOLONGO Vanna  
JEANNERET Olivier